

13 mai / 2019

Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2^e Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Afin de lutter contre le fléau des rodéos sauvages, la ville de Poissy a mené ce dimanche 12 mai une opération de contrôle dans les quartiers Beauregard et Saint-Exupéry.

Cette action coordonnée, qui a mobilisé quatre patrouilles de la Police Municipale (13 agents) et trois de la Police Nationale (10 policiers) ainsi qu'un équipage de deux motards, a permis d'interpeller trois individus en infraction et de mettre en fourrière six motos.

Cette intervention, qui s'inscrit dans le Plan de prévention des risques urbains (PPRU) avec, notamment, la mise en place de la vidéoprotection dans toute la ville, a été rendue possible par le vote de la loi d'août 2018 contre les rodéos sauvages. Ceux-ci sont désormais considérés comme un délit passible d'un an de prison et de 15 000€ d'amende. Ainsi, huit individus ont déjà été interpellés et 10 motos mises en fourrière depuis septembre 2018.

« Les rodéos motos sont un véritable fléau, affirme le maire de Poissy Karl Olive, qui génèrent de la dangerosité et créent d'importantes nuisances pour les habitants qui n'en peuvent plus. Ces interpellations, réalisées grâce à une collaboration indispensable entre les Polices Municipale et Nationale, que je remercie, sont un signal fort qui montrent notre détermination à agir pour y mettre fin, malgré toutes les difficultés que cela suppose. Pour cela nous avons besoin de l'implication de tous, pouvoirs publics, citoyens mais aussi bailleurs. »

Sur ce sujet, la Ville fait aussi de la prévention : le 17 avril dernier, une journée d'information sur les dangers des rodéos motos a été organisée avec les établissements du secondaire et les maisons de quartier de Poissy.